

Panneau Interdiction de fumer et vapoter - PVC ou autocollant

Référence : A4180016



DESCRIPTION :

Indiquez aux visiteurs et aux salariés qu'il est **interdit de fumer et de vapoter** dans l'enceinte de votre établissement.

Depuis le **décret n°2006-1386 du 15 Novembre 2006**, il est en effet **interdit de fumer** sur les lieux de travail, dans les transports et dans les lieux d'hébergement et de formation des mineurs.

Disponible en **Vinyle Autoadhésif et en PVC**.

INFORMATION PRODUIT

Panneau "Interdiction de Fumer et de Vapoter" avec Décret

Depuis le **15 Novembre 2006** et la **parution du décret n°2006-1386**, il est **interdit de fumer** dans **les lieux de travail**, dans **les transports en commun** ainsi que dans **tous les établissements d'hébergements et de formation de mineurs**, qu'ils soient privés ou publics.

De plus, depuis le **25 Avril 2017** et la **parution du décret n°2017-633**, il est également **interdit de vapoter** dans **les locaux recevant des postes de travail** situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif, à l'exception des locaux qui accueillent du public.

Il est donc évident pour toutes les entreprises et ERP d'apposer ce panneau, qui vous permet d'indiquer qu'il est **interdit de fumer et de vapoter dans votre établissement**.

Disponible en **PVC** ou en **Vinyle Souple Autocollant**, notre panneau se **fixe aisément et rapidement**.

Caractéristiques

Matière :

•



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- Vinyle Souple Autocollant
- PVC

Dimensions :

-
- 150 x 210 mm
- 210 x 300 mm

Texte : "Interdiction de fumer et de vapoter"

Coloris : Blanc sur fond Rouge

Fixation :

-
- **Vinyle :** Adhésif
- **PVC :** Vissage ou double-face

Utilisation :

-
- **Vinyle :** Intérieur
- **PVC :** Intérieur et Extérieur

[Sanctions contre le responsable des lieux](#)

Le responsable des lieux (le cafetier par exemple) est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €, s'il est dans l'un des cas suivants :

- Il ne met pas la signalisation prévue rappelant le principe de l'interdiction de fumer ou de vapoter
- Il met à la disposition des fumeurs un emplacement réservé non conforme aux normes techniques imposées
- Il favorise volontairement, par quelque moyen que ce soit, la violation de l'interdiction de fumer

Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A4180017 Dimensions (en mm) - 150 x 210, Matériau - PVC

Réf. A4180019 Dimensions (en mm) - 210 x 300, Matériau - PVC

Réf. A4180016 Dimensions (en mm) - 150 x 210, Matériau - Vinyle souple autocollant

Réf. A4180018 Dimensions (en mm) - 210 x 300, Matériau - Vinyle souple autocollant



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com